



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE L'ALLIER ET L'ASSOCIATION JUSTICE ET CITOYENNETÉ 03

Entre d'une part,

L'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de l'Allier (AMF03), ayant son siège Hôtel de Rochefort, 12, Cours Anatole France, 03000 MOULINS, représentée par Madame Véronique POUZADOUX, sa Présidente,

Et d'autre part,

L'Association France Victimes Justice et Citoyenneté 03 (JEC03), ayant son siège 19, Rue Barathon, 03100 MONTLUCON, représentée par Monsieur Yves GAUDUCHEAU, son Président et par délégation Madame Sylvie SARTIRANO, Directrice,

Préambule

Depuis plusieurs années, les atteintes verbales, psychologiques et physiques à l'encontre des élus connaissent une augmentation préoccupante. Ces agressions, qu'elles aient lieu dans l'exercice de leurs fonctions ou dans leur vie personnelle, traduisent une remise en cause de plus en plus fréquente de l'autorité publique de proximité. Elles portent atteinte non seulement aux personnes, mais aussi à l'institution démocratique qu'elles incarnent.

Dans ce contexte, la nécessité d'un accompagnement des élus victimes s'impose.

La fédération France Victimes a signé le 1^{er} juillet 2025 une nouvelle convention avec l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité pour une prise en charge des maires et élus locaux **victimes d'infractions pénales**.

La présente convention vise à formaliser un partenariat entre l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de l'Allier et Justice et Citoyenneté 03, dans une logique de complémentarité et de réactivité. Elle a pour objectif de faciliter l'accès des élus victimes d'agressions verbales ou physiques et/ou d'atteintes aux biens dans l'exercice de leur mandat à une prise en charge pluridisciplinaire, gratuite et confidentielle, reposant sur l'écoute, l'information sur leurs droits et un accompagnement adapté à leurs besoins.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

France Victimes 03 – Justice et Citoyenneté 03 propose aux élus victimes ainsi qu'à leurs proches un accompagnement pluridisciplinaire psychologique, juridique et social. Cette prise

en charge est susceptible d'intervenir à la suite de faits d'atteintes à la personne ou aux biens (violences, menaces, injures, actes de destruction ou de vandalisme commis sur les biens privés, etc...).

Article 2 : MODALITÉS D'INTERVENTION

Dès la survenance d'un événement à caractère traumatique, la victime sollicite directement l'association. Elle pourra ainsi bénéficier d'un accompagnement personnalisé tout au long de la procédure. Cette prise en charge se matérialise par des entretiens personnels et confidentiels avec un psychologue et/ou un juriste.

Dès la survenance d'un événement impliquant un élu, l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de l'Allier peut saisir Justice et Citoyenneté 03 qui s'engage à prendre contact avec la victime ou ses proches dans les meilleurs délais afin de lui/leur proposer un accompagnement personnalisé tout au long de la procédure. Cette prise en charge se matérialise par des entretiens personnels et confidentiels avec un juriste et/ou un psychologue.

Le contact mail est à faire sur l'adresse électronique suivante : contact@jec03.fr
Les coordonnées téléphoniques sont 04 70 03 95 60.

L'intervention de l'association auprès des victimes prises en charge est gratuite.

Article 3 : AUTRES ACTIONS

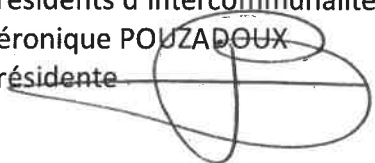
A la demande de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de l'Allier, Justice et Citoyenneté 03 peut mener des actions de sensibilisation locales et ciblées à destination des collectivités locales avec rétribution des frais de déplacement le cas échéant.

Article 4 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable à compter de la date de signature.

Fait à Montluçon, le 17 octobre 2025

Pour l'Association des Maires et des
Présidents d'intercommunalité de l'Allier (AMF03)
Véronique POUZADOUX
Présidente



Pour France Victimes 03
Justice et Citoyenneté 03 (JEC03)
Par délégation du Président
Sylvie SARTIRANO
Directrice

